



Unité de Formation et de Recherche de Médecine

Amiens

3, rue des Louvels

80036 AMIENS CEDEX 1

SCOLARITE 3^{ème} CYCLE DE MEDECINE SPECIALISEE :

Tél. : 03.22.82.77.31

laurie.vitet@u-picardie.fr

Demande de Stage Hors Région d'Origine Pour les Internes de Phase 3

L'arrêté du 12 avril 2017 précise par les articles 44 et 49, les conditions pour les étudiants de 3^{ème} cycle, de validation de leur DES et confirme que les demandes de stages hors-subdivision doivent être effectuées pendant la phase d'approfondissement

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél mobile : **Adresse e-mail :**

Subdivision d'origine

Année d' E.C.N. :

D.E.S. :

Inscription FST / options :

Ancienneté de fonctions (Nombre de semestres validés au moment de la demande) :

Subdivision d'accueil

Période souhaitée : Mai 20.... à Octobre 20....

Novembre 20.... à Avril 20....

Etablissement demandé :

Nom du chef de service :

Intitulé du Service et spécialité :

A

Le

Signature de l'intéressé(e)



Unité de Formation et de Recherche de Médecine Amiens

3, rue des Louvels

80036 AMIENS CEDEX 1

SCOLARITE 3^{ème} CYCLE DE MEDECINE SPECIALISEE :

Tél. : 03.22.82.77.31 et Fax. : 03.22.82.54.26

laurie.vitet@u-picardie.fr

Demande de Stage Hors Région d'Origine Pour les Internes de Phase 3

L'arrêté du 12 avril 2017 précise par les articles 44 et 49, les conditions pour les étudiants de 3^{ème} cycle, de validation de leur DES et confirme que les demandes de stages hors-subdivision doivent être effectuées pendant la phase d'approfondissement.

Conditions à remplir

- Les demandes doivent être effectuées et examinées 7 mois avant la prise de fonctions et elles doivent restées exceptionnelles
- Les candidats doivent s'assurer en amont que les ARS d'accueil ouvriront un poste en phase de consolidation pour le stage demandé
- Les candidats doivent fournir un courrier précisant leur projet professionnel explicitement
- Aucune demande ne sera examinée si le projet professionnel n'entre pas dans le projet de formation spécifique ou n'est pas formellement décrit.

Aucun dossier arrivant à la scolarité 3^{ème} cycle de l'UFR de Médecine d'Amiens au delà du délai ne sera examiné. Aucune excuse ne sera acceptée

Les dossiers doivent être remplis avec soin à l'aide d'un traitement de texte

PROCEDURE D'EXAMEN DES DEMANDES

1 - RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les internes sollicitant la réalisation d'un stage hors région doivent retirer leur dossier de candidature à :

U.F.R. de Médecine - Scolarité 3^{ème} cycle de Médecine
Madame Laurine VITET 3 rue des Louvels
80036 AMIENS Cédex 1
@ : Laurine.vitet@u-picardie.fr

2 - PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de demande motivée et détaillée précisant le projet professionnel
- Un relevé des semestres d'internat (à retirer auprès de l'A.R.S. des HdF – Service Professionnels de Santé)
- Avis de l'ARS de la subdivision d'accueil
- Avis du Doyen de l'UFR de Médecine d'AMIENS
- Avis du Directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil (sauf pour les Hôpitaux de l'A.P.-H.P.)
- Avis du coordonnateur du D.E.S. d'origine. Ce courrier est essentiel, il doit clairement motiver la demande du stage hors-région et son intérêt pour la formation de l'interne. Il doit également établir un classement des candidatures si plusieurs demandes émanent de la même spécialité.

3 - TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE **PAR MAIL ET PAR VOIE POSTALE**

Après avoir réuni toutes les pièces constitutives du dossier de candidature, **envoyer un dossier complet à :**

- Unité de Formation et de Recherche de Médecine d'Amiens :
Madame VITET : Scolarité 3^{ème} cycle de Médecine Spécialisée - 3 rue des Louvels – 80036 AMIENS Cedex 1
Laurine.vitet@u-picardie.fr
- A.R.S. des Hauts de France par mail à l'adresse suivante : ars-hdf-interne@ars.sante.fr

4 - DATES LIMITEES DE RECEPTION DES DOSSIERS

Semestre de Novembre à Mai : **Avant le 1^{er} Avril**
Semestre de Mai à Novembre : **Avant le 1^{er} Octobre**

Tout dossier incomplet ou rendu en retard ne sera pas examiné

5 - DECISION DE LA COMMISSION :

- Un courrier ou un e-mail sera envoyé à chaque candidat par le doyen de l'UFR de Médecine d'Amiens et par l'ARS des HdF

Stage hors région d'origine pour les internes de phase 3

AVIS DE L'ARS D'ACCUEIL :

Le Directeur de l'ARS de :

Soussigné, autorise M

à accomplir en sa qualité d'Interne de **(DES)** :

un semestre dans la subdivision d'Internat de

* De Novembre 20.... à Avril 20....

* De Mai 20.... à Octobre 20....

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission des stages hors région d'origine de l'U.F.R. de Médecine d'Amiens.

Fait à :

Le :

Cachet et Signature

AVIS DU DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL :

Je soussigné(e)

Centre Hospitalier de
(adresse) :
.....

Autorise M

A accomplir dans mon établissement en sa qualité d'Interne de **(DES)** :

Le semestre :

* De Novembre 20.... à Avril 20....

* De Mai 20.... à Octobre 20....

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission des stages hors région d'origine de l'U.F.R. de Médecine d'Amiens.

Fait à

Le

Cachet et Signature

Stage hors région d'origine pour les internes de phase 3

AVIS DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE COORDINATION DU D.E.S. D'ORIGINE :

Je soussigné(e)

Coordonnateur local du D.E.S de Pour la subdivision d'Amiens

Autorise M

A accomplir en sa qualité d'interne de (DES) :

Un semestre d'internat dans la subdivision d'Internat de

* De Novembre 20.... à Avril 20....

* De Mai 20.... à Octobre 20....

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission des stages hors région d'origine de l'U.F.R. de Médecine d'Amiens.

Fait à :

Le :

Cachet et Signature